



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET D/2015/ 161 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER AU GRADE
SUPERIEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu le Décret D/2011/N°294/ PRG/SGG du 06 Décembre 2011, portant statut particulier de l'administration des Douanes;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 25 janvier 2014, portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : le Colonel Toumany SANGARE Directeur Général des Douanes est promu au grade de **Général de Brigade** à titre exceptionnel.

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **28 AOUT 2015** 2015


Professeur Alpha CONDE